



## Pension alimentaire et revenu de solidarité active

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 7 ans. J'ai deux enfants à charge, aujourd'hui majeurs et poursuivant des études. Mon ex-mari a toujours payé régulièrement la pension alimentaire, même en périodes de chômage. J'aurais pu je pense faire réévaluer la pension car, étant parti à l'autre bout de la France, il prenait les enfants juste une semaine ou deux par an au maximum. Mais comme il a connu pas mal de déboires professionnels, j'ai préféré tenir que courir.

Aujourd'hui, il m'informe qu'il sera prochainement au RSA et qu'il va donc arrêter de payer la pension d'ici un mois ou deux et ce jusqu'à ce qu'il retrouve un travail et puisse reprendre les paiements. Je ne doute pas qu'il le fera, mais le provisoire risque de durer, voire devenir définitif...

Ai-je un recours ? Est ce que je dois quand même entamer des démarches auprès du juge, d'un huissier, ne serait-ce que pour officialiser la situation ? Ou simplement patienter en espérant...

Merci d'avance

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Ai-je un recours ? Est ce que je dois quand même entamer des démarches auprès du juge, d'un huissier, ne serait-ce que pour officialiser la situation ? Ou simplement patienter en espérant...

Je serais tentée de dire que tout dépend la confiance que vous lui accordez.

Juridiquement même s'il est au RSA il ne peut de sa propre initiative stopper le versement de la pension alimentaire.

De ce fait soit vous patientez et attendez qu'il retrouve du travail soit vous prenez un huissier dès le premier non versement de pension.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour et merci pour votre réponse.

Vous confirmez malheureusement ce que je savais plus ou moins.

Ma confiance en lui est extrêmement limitée, je ne peux pas lui suggérer de faire entériner sa décision car une fois actée, s'il retrouve du travail (j'avoue être très pessimiste sur ce point), il n'ira pas le raconter.

Je peux effectivement prendre un huissier, mais quel est le suivi, conserver le constat comme une épée de Damoclès, pour abandon de famille ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Je peux effectivement prendre un huissier, mais quel est le suivi, conserver le constat comme une épée de Damoclès, pour abandon de famille ?

Oui ou tout simplement lui expliquer que pour conserver des relations courtoises et ce dans l'intérêt de vos enfants,

vous acceptez que pendant sa période de chômage il ne verse pas le montant de la pension mais que s'il n'est pas correct et honnêtement et ne reprend pas le versement dès l'obtention d'un nouvel emploi vous pourrez demander à ce que les sommes non versées soient recouvrées.

Je reste à votre entière disposition.

cordialement

-----

Par Visiteur

Bonjour et merci encore pour votre diligence.

Je vais effectivement faire un courrier.

Cordialement

-----

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.  
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement